

Société d'Apiculture de Sion et environs

Savièse, le 14janvier 2009

Chers amis apiculteurs et apicultrices,

La date du **vendredi 6 février** a été retenue pour **l'assemblée générale 2009** qui se déroulera comme d'habitude au

**Restaurant des Roches Brunes
Rue du Scex 36 1950 Sion**

A l'ordre du jour :

1. **19h30** Salutations du président
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 13.02.2008
3. Présentation des comptes, rapport des vérificateurs.
4. Rapport du président
5. Admissions. Membres vétérans. Renouvellement d'un membre du comité
6. Rapport des inspecteurs des ruchers
7. Programme d'activités 2009
8. Sortie annuelle de la société
9. Divers et propositions individuelles
10. Conférence de Monsieur Alter du service de l'agriculture concernant l'aide à l'apiculture.

Le comité se réjouit de vous rencontrer nombreux à cette occasion et adresse à chacun les meilleurs vœux pour cette nouvelle année apicole.

La secrétaire
Nelly Revaz

Ps. Prière de ne pas garer les voitures devant le restaurant

Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 février 2009 au café-restaurant des Roches-Brunes, à Sion

1 - Ouverture de l'assemblée

A 19h35, le président Gilbert Duruz salue les 30 membres qui participent à l'AG. Il relève la présence de Laure Crettaz de la FVA, de l'inspecteur cantonal Jean-Paul Viredaz et de Alain Alter, chef de l'office de consultation et d'économie animale du service cantonal de l'agriculture du canton du Valais.

Elisabeth Gianadda et Jean-Pascal Bétrisey se sont excusés. Le président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Martial Délitroz décédé en cours d'année.

2 - Procès-verbal de l'assemblée 2008

Le PV de la dernière assemblée est lu par Blaise Constantin. Il est approuvé.

3 - Lecture des comptes

Il est donné connaissance des comptes de l'exercice 2008 par Raphy Lugon Moulin et ils se présentent comme suit:

Fortune au 1er janvier 2008	Fr. 9757.55
Fortune au 1er décembre 2008	<u>Fr. 10085.25</u>
Bénéfice de l'exercice	Fr. 327.70

Ces comptes ne suscitent pas de commentaire. Ils ont été contrôlés par les vérificateurs Hélène Prince et Marc Avanthey et ont été reconnus en ordre. Décharge a ensuite été donnée au caissier Germain Quiquerez.

4 - Rapport du Président

Billet président.

2008 n'a pas été en moyenne une année de forte récolte, à peine meilleure que 2007. La faute à une météo estivale défavorable.

Le phénomène plus inquiétant est une situation sanitaire préoccupante. En plus de la varroatose, les loques sont à nos portes. L'inspecteur cantonal et nos inspecteurs locaux nous en parleront plus en détail tout à l'heure. Quand quelqu'un me dit : « vous êtes apiculteur, il paraît que les abeilles disparaissent, qu'en est-il chez vous ? » Je réponds : « et vous comment allez-vous ? si les abeilles disparaissent, combien plus l'homme est-il en danger. Les insectes étaient sur terre bien avant l'homme et risquent d'y être bien après. La mort des abeilles n'est qu'un signe avant-coureur d'une planète malade ».

Pour revenir à notre société apicole, un des points forts de l'année écoulée a été la première rencontre festive des apiculteurs valaisans romands au couvert de Grange. Vu que la journée fut un succès, cette manifestation se répétera dans quelques années.

Valais-Wallis est mort vive la marque Valais. Malheureusement les apiculteurs sédunois demandant le contrôle sont en très petite minorité. Dommage de ne pas mieux rentabiliser la somme d'efforts fournie pour la promotion de notre miel valaisan.

Perspective future sur l'organisation de l'apiculture en Suisse et l'aide financière supplémentaire de la confédération :

L'Office fédéral de l'agriculture a reçu le mandat de réunir un groupe de travail pour répondre à la motion Gadiant. Celle-ci, déposée le 16 décembre 2004 par la députée grisonne, vise à ce que des mesures destinées à promouvoir l'apiculture en Suisse soient prises.

Petit retour historique :

Le Conseil fédéral estimait qu'il n'était pas de son ressort d'instituer un groupe de travail pour la mise en place d'un concept de promotion de l'apiculture. Voici en résumé le préavis négatif du Conseil fédéral :

La Confédération entretient le Centre de recherches apicoles d'Agroscope Liebefeld-Posieux, qui dispose d'un budget annuel de 920 000.- pour la recherche et la vulgarisation.

En plus la confédération alloue les budgets annuels suivants :

- 150 000.- pour la vulgarisation.
- 45 000.- pour la lutte contre les épizooties frappant les abeilles.
- 15 000.- pour des analyses de marché et pour la promotion des ventes.
- 100 000.- pour l'élevage et la sélection

La Confédération ne prévoit pas d'autres mesures en faveur de l'apiculture. Joseph Deiss au nom du Conseil fédéral propose de rejeter la motion bien qu'ayant un fils apiculteur !!!

Le 15 juin 2006 le Conseil national a décidé avec 125 voix contre 32 d'adopter la motion.

Aujourd'hui, un groupe de travail s'est penché sur la question et va fournir un rapport axé sur ces 4 thèmes pour mars 2009 en espérant augmenter de manière substantielle ces quatre montants. Mais pour recevoir cette manne, l'apiculture suisse devra se réorganiser afin que la confédération n'ait à traiter qu'avec un seul partenaire. Il est possible en conséquence que la FSSA disparaisse au profit d'un organisme qui pourrait s'appeler Apiswiss auquel serait rattaché divers organismes non plus territoriaux mais sectoriels. Par exemple l'un pourrait traiter de l'élevage (comprendre la sélection) des trois races connues en Suisse (Carnica, Buckfast et la noire du pays).

5 - Admissions-démissions-membres vétérans

Nous avons le plaisir d'enregistrer la venue de deux apicultrices au sein de notre société. Il s'agit de Lydia Jollien et Esther Malcotti.

Les membres vétérans ayant 25 ou 40 ans d'activité seront fêtés lors de l'AG 2010. Le président fait un rappel et souhaite que les apiculteurs paient leur cotisation pour la fin novembre de chaque année.

Nous prenons note avec regret de la démission de notre secrétaire Nelly Revaz qui quitte le comité pour des raisons personnelles. Nous la remercions pour le travail effectué au cours de son mandat et lui offrons un petit cadeau.

La question de son remplacement est alors posée, mais personne ne se presse au portillon si bien que le comité poursuivra sa route à quatre dans l'attente de la perle rare.

6 - Rapport des inspecteurs des ruchers, du moniteur éleveur et du conseiller apicole.

C'est d'abord l'inspecteur cantonal, Jean-Paul Viredaz, qui s'adresse à l'assemblée. Il remercie les inspecteurs Bernard Héritier et Didier Siggen et excuse Carrupt Jean-B. Il dit que l'année 2008 n'a pas été très favorable. Des pertes importantes ont été enregistrées et de grands

ruchers ont été touchés. Une forte recrudescence de la loque américaine est apparue. 22 foyers ont été identifiés dans le Bas-Valais et 5 dans le Valais central. Plusieurs cas ont également été découverts dans le Val d'Hérens ainsi qu'à Lens et Isérables. Plusieurs facteurs peuvent en être la cause, soit les transports d'abeilles d'un lieu à un autre, les achats de nucléis, le manque de vigilance et les contrôles irréguliers tant des apiculteurs que des inspecteurs. La loque européenne est aussi en augmentation. Les spores de cette maladie peuvent vivre environ 10 ans et elle est difficile à détecter. Ces maladies sont contraignantes pour les apiculteurs dont les ruchers sont placés sous séquestre. Il sollicite une collaboration plus étroite entre les apiculteurs et les inspecteurs. En ce qui concerne la varroase, il insiste pour que les traitements soient effectués avec rigueur et avec des produits autorisés. Il précise que le Coumafos est efficace, mais n'est pas recommandé. Quant au Périzin, il laisse des résidus dans la cire selon un message du centre de recherches apicole du Liebefeld. Dans le futur, il y aura lieu d'annoncer les déplacements d'abeilles de plus de 2 km. Il faudra également remplir la feuille de contrôle des effectifs qui sera transmise à l'Office vétérinaire cantonal.

Jean-Michel Berthod, moniteur éleveur, parle de l'une des activités 2008. Il s'agissait de rechercher des aires de mâles dans le Bois de la Borgne, recherches qui n'ont malheureusement pas été couronnées de succès. Il explique que les abeilles sont très sensibles à leur environnement et qu'elles n'aiment pas les changements. Il cite une anecdote : Elever les abeilles sur la rive droite du Rhône et récolter sur la rive gauche. Il se demande si la sélection n'affaiblit pas les abeilles et émet ses impressions personnelles et ses soucis: Varroas – Champ magnétique – OGN – Transmutation. Il souhaite que les éleveurs collaborent activement avec le service vétérinaire. Ensuite, il annonce le cours d'élevage qui sera organisé en 2009 et apporte quelques détails.

Le programme de ce cours est présenté par Gilbert Duruz. Ce dernier ajoute que le contrôleur du miel, Daniel Etter, a été malade et c'est Jean-Paul Bourdin qui a fait le contrôle. Peu d'apiculteurs de la section ont eu recours aux services de ce dernier.

7 - Activités 2009

Le programme des activités 2009 est présenté par Raphy Lugon Moulin.

8 - Sortie annuelle

La Chaux-de-Fonds est le but proposé pour la sortie annuelle. La visite du rucher de Rose et Eric Aubry est au programme de la journée ainsi que celle des Moulins souterrains, au Col-de-Roches.

9 - Divers

Gilbert Duruz nous donne quelques explications au sujet du site de la FAVR. a) activités de tout ce qui concerne l'apiculture en Valais b) bibliothèque, livres et DVD de la SAR c) index de toutes les matières du journal SAR d) lignées d'abeilles des moniteurs éleveurs

Le président s'adresse à l'assemblée et, au nom du comité, propose de faire à nouveau un loto. Seul le silence lui répond.

10 - Conférence de Mr Alain Alter

Mr Alter salue l'assemblée au nom du Service de l'agriculture du canton du Valais.

Il entend favoriser la formation des apiculteurs dans le cadre de la vulgarisation. En 2008, les mesures prises à ce sujet par le canton se sont chiffrées à Fr. 20'000.--. Le canton subventionne les nouveaux apiculteurs (NA) à raison de Fr. 5'000.-- pour autant qu'ils acquièrent un minimum de cinq ruches et qu'ils détiennent des colonies pendant cinq ans. Par ailleurs, les NA sont tenus de suivre le cours pour débutants. Si ces conditions ne sont pas remplies, ils devront rembourser la somme avancée. Pour l'obtention de ces subventions, les NA doivent remplir un formulaire d'inscription, prendre connaissance du cahier des charges et s'adresser à la FAVR pour les cours. Il n'y a pas d'effet rétroactif et il n'y a pas d'aide pour l'achat de matériel d'extraction aux apiculteurs qui auraient commencé avant 2008. En 2008, le canton a versé Fr. 130'000.-- pour l'installation de 30 NA entre le Haut et le Bas-Valais. Le canton n'intervient pas pour les cours de formation. C'est le rôle de la FAVR.

Dès la fin de la conférence, Jean-Michel Berthod demande à Mr Alter si le canton ne pourrait pas envisager d'aider les apiculteurs en ce qui concerne les traitements relatifs aux maladies des abeilles. La réponse du conférencier est négative.

Gilbert Duruz remercie Mr Alter pour son exposé et remercie également le canton pour son aide substantielle aux NA. Le conférencier est applaudi.

Peu après, le président clos l'AG 2009 en remerciant les membres qui y ont pris part.

Le secrétaire
R. Lugon Moulin